



PROGRAMME DE FORMATION

Analyse de la pratique professionnelle à destination des assistants maternels

Durée de la formation : à définir avec le relais petite enfance

Les séances proposées sont de 1h30 à 2h



Organisme de formation : Association Parents tout simplement

Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation professionnelle n° 42670488567

Siège : 3, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 67520 MARLENHEIM

Contact : parents simplement@gmail.com / 06.30.04.38.78

FORMATION

Analyse de la pratique professionnelle à destination des assistants maternels

Public visé : Cette formation est à destination des assistants maternels travaillant à domicile ou en MAM dont le public accueilli est âgé entre 0 et 6 ans.

Prérequis : Cette formation n'exige pas de prérequis.

Objectifs de la formation :

- ✚ S'interroger et se questionner sur sa pratique professionnelle à propos d'une situation vécue dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement du public.
- ✚ Partager les conceptions de sa pratique professionnelle avec ses pairs afin de faire émerger une vue d'ensemble, cherchant à nourrir la réflexion et faire émerger d'éventuelles solutions.
- ✚ Savoir émettre des hypothèses de compréhensions quant aux situations rencontrées.
- ✚ Enrichir sa pratique professionnelle grâce aux échanges, aux différents points de vue et aux apports et ressources théoriques du champ d'intervention.

Contenu pédagogique de la formation : L'accompagnement professionnel se déroule sur une ou plusieurs séances d'1h30 ou 2h.

Méthodes et outils pédagogiques :

Les outils utilisés par l'intervenante sont inspirés de :

- ✚ La communication non violente (CNV)
- ✚ Les approches pédagogies Faber & Mazlish, d'Isabelle Filliozat, de Thomas Gordon, de Jacques Salomé
- ✚ L'intelligence relationnelle et émotionnelle

Modalités : le relais petite enfance souhaitant proposer cet accompagnement aux assistants maternels de son secteur doit en faire la demande par mail à parents simplement@gmail.com, en précisant le nombre de personnes à accompagner, le lieu où se dérouleront les séances et les dates ou périodes souhaitées.

L'organisme de formation « Association parents tout simplement » transmettra alors le devis de la formation ainsi que les propositions de dates pour la réalisation de la formation. Une fois le devis signé portant la mention « Bon pour accord » par la structure bénéficiaire et réceptionné, l'organisme de formation fera parvenir la convention de formation ainsi que la convocation à transmettre aux participants.

Délais d'accès : La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est d'environ 6 mois.

Accessibilité aux personnes handicapées : La formation ayant lieu dans la structure bénéficiaire ou dans un autre lieu de son choix, celle-ci doit s'assurer de l'accès à toutes personnes en situation de handicap.

Modalités d'évaluation

- ✚ Bilan oral avec la formatrice à chaque séance
- ✚ Questionnaire d'auto-évaluation rempli par chaque stagiaire à la fin du cycle
- ✚ Questionnaire de satisfaction évaluant la formation rempli par chaque stagiaire à la fin du cycle → Les résultats feront l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis à la structure bénéficiaire.
- ✚ Une attestation de participation à la formation sera délivrée à chaque participant à l'issue du cycle de séances (année scolaire ou civile)

Tarifs : Le coût de la formation est calculé en fonction du nombre de personnes accompagnées. Le tarif forfaitaire est prévu pour un groupe de 12 personnes maximum. Au-delà une majoration est appliquée jusqu'à 17 personnes maximum.

Le devis fourni détaille le coût de la formation qui inclut le tarif des séances d'accompagnement et les frais de déplacement.